
MADVERTISE
Société anonyme
Au capital de 1 003 991,20 euros
Siège social : 56, rue de Billancourt
92100 Boulogne-Billancourt
RCS Nanterre 447 922 972

COMPTE RENDU ET RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUN 2019

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) des actionnaires de MADVERTISE s'est tenue le 26 juin 2019, à 9h30 heures, au 56, Rue de Billancourt, 92100 Boulogne-Billancourt, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de : 24

Les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance détenaient 5 942 487 actions sur les 10 035 228 actions ayant le droit de vote (soit les 10 039 912 actions formant le capital social moins les 4 684 actions auto détenues privées du droit de vote), soit un quorum théorique de 59,22 %.

Les conditions de quorum requis pour les résolutions à titre ordinaire (20%) et extraordinaire (25%^o) étant remplies, l'Assemblée Générale Mixte a pu valablement délibérer sur chacune des 34 résolutions présentées.

Pour la 24^{ème} résolution amendée l'initiative de la totalité des actionnaires présents et représentés en séance, ayant proposé de modifier et limiter le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la délégation compétence à conférer au Conseil d'Administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA 2019 », donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce), à 5 % du capital (24^{ème} résolution) et après avoir rappelé (i) que si l'actionnaire ayant voté par correspondance à préciser qu'il s'abstient en cas d'amendement présenté, l'abstention équivaut à un vote contre, (ii) en cas de pouvoir donné au président par simple signature au bas du formulaire, si l'amendement n'est pas présenté ou agréé par le conseil d'administration, le vote est défavorable à l'amendement, et favorable dans le cas contraire, (iii) que deux actionnaires ont voté par correspondance sans donner aucune indication dans le casier spécial « amendements et résolutions nouvelles », les actions détenues par ces deux actionnaires sont retirées du quorum: il ne participe pas au vote sur cet amendement, et (iv) après l'admission par le bureau de la procédure de vote de cet amendement, ce dernier entrant bien dans le cadre de l'ordre du jour de cette assemblée et qu'il n'a pas lieu de suspendre la séance pour réunir le conseil d'administration pour qu'il agréé cet amendement compte tenu la réunion du conseil d'administration est matériellement impossible. L'Assemblée Générale Extraordinaire a pu valablement délibérer sur cette 24^{ème} résolution amendée.

Les actionnaires de Madvertise ont adopté les résolutions qui comprenaient notamment :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés clos au 31 décembre 2018 (1^{er} et 2^{ème} résolutions) ;
- Le quitus aux administrateurs (3^{ème} résolution) ;
- L'affectation du résultat (4^{ème} résolution) ;
- Imputation du report à nouveau débiteur sur le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport » (5^{ème} résolution)
- Les conventions réglementées (6^{ème} résolution) ;
- Le renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administrations de Madame Isabelle WEILL et de Messieurs Paul Amsellem, et Henri de Bodinat, pour une durée de deux années (7^{ème}, 8^{ème}, et 10^{ème} résolutions) ;
- La nomination de Monsieur Robert Kopple en qualité d'administrateur pour une durée de deux ans (12^{ème} résolution) ;

- La nomination de Monsieur François ROLOFF en qualité d'administrateur pour une durée de deux ans (14^{ème} résolution) ;
- La ratification des modifications statutaires faites par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017 (15^{ème} résolution) ;
- L'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (16^{ème} résolution) ;
- L'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société (17^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription (18^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (19^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (20^{ème} résolution) ;
- La Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission réservée d'actions ordinaires ou de toutes autre valeurs mobilières de la Société au profit de catégories de personnes (21^{ème} résolution) ;
- La Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation de compétence visée à la 21^{ème} résolution au profit de catégories de personnes (22^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport, dans la limite d'un montant nominal maximal (hors primes d'émission) (23^{ème} résolution) ;
- Limitation du montant globale des augmentations de capital susceptible d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à trois millions (3.000.000) d'euros (29^{ème} résolution) ;
- La délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des délégations susvisées dans la limite de quinze pour cent (15 %) de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (30^{ème} résolution) ;
- La modification de l'« article 17.Delibération du Conseil» des statuts de la Société, permettant le recours à la visioconférence (31^{ème} résolution) ;
- La modification de l'« article 18.Pouvoir du Conseil d'Administration» des statuts de la Société, permettant l'émission d'obligations (32^{ème} résolution) ;
- La modification de l'« article 15-Conseil d'Administration » des statuts de la société permettant l'élévation de la limite d'âge des administrateurs (33^{ème} résolution) ;

Les actionnaires ont de Madvertise ont adopté toutes les résolutions mises au vote, à l'exception des :

- 9^{ème}, 11^{ème} et 13^{ème} résolutions relatives au renouvellement de membres du Conseil d'Administrations en les personnes respectivement de Messieurs Gonzague Le Roy de la Tournelle, Michael Aidan, et Gilles Enguehard,
- 24^{ème} et 24^{ème} amendée résolutions relatives à des autorisations à l'effet d'attribuer des bons de souscription d'actions dits « BSA 2017» au profit des salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce, conséquemment la 25^{ème} résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA 2017 au profit d'une catégorie de personnes bien qu'adoptée par les actionnaires est sans effet ;
- 26^{ème} résolution relative à
- 27^{ème} et 28^{ème} résolutions relatives à une autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions en faveur des salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code de travail.

Enfin, l'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs pour accomplir les formalités légales (34^{ème} résolution).

RESULTAT DES VOTES

RESOLUTIONS ORDINAIRES**Première résolution**

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Troisième résolution

(Quitus aux administrateurs)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Quatrième résolution

(Affectation du résultat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Cinquième résolution

(Imputation du report à nouveau débiteur sur le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport »)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Cinquième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 301 157 voix (soit 98,56 % des 5 378 662 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance et disposant du droit de vote (soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires) étant précisé que l'actionnaire directement intéressée et agissant en qualité de mandataire et l'actionnaire indirectement intéressé n'ont pas participé au vote.

VOTE		
Voix contre	77 505	1,44%
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 301 157	98,56 %
Nombre de voix	5 378 662	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 689 331

Septième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Madame Isabelle WEILL)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Huitième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Paul AMSELLEM)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Neuvième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Gonzague Le Roy de la Tournelle)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 3 645 659 voix (soit 61,35 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	3 645 659	61,35%
Abstention	0	0%
Voix pour	2 296 828	38,65%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
REJETÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Dixième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Henri de Bodinat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Onzième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Michael AIDAN)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 3 645 659 voix (soit 61,35 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	3 645 659	61,35%
Abstention	0	0%
Voix pour	2 296 828	38,65%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
REJETEE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Douzième résolution

(Nomination de Monsieur Robert KOPPLE en qualité d'administrateur)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTEE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Treizième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles Enguehard)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 3 991 279 voix (soit 67,17 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	3 991 279	67,17%
Abstention	1 326 471	22,32 %
Voix pour	624 737	10,51%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
REJETEE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Quatorzième résolution

(Nomination de Monsieur François ROLOFF en qualité d'administrateur)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %

Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Quinzième résolution

(Ratification des modifications statutaires faites par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

Seizième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme de rachat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 942 487

RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

Dix-septième résolution

(Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Dix-neuvième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public).

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingtième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingt-et-unième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission réservée d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société au profit de catégories de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingt-deuxième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation de compétence visée à la 21^{ème} résolution au profit de catégories de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingt-Troisième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport, dans la limite d'un montant nominal maximal (hors primes d'émission))

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingt-quatrième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA 2019 », donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 4 209 484 voix (soit 70,84 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	4 209 484	70,84%
Abstention	0	0%
Voix pour	1 733 003	29,16%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
REJETEE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingt-quatrième résolution Amendée

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA 2019 », donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 3 589 570 voix (soit 60,83 % des 5 901 417 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	3 589 570	60,83 %
Abstention	0	0%
Voix pour	2 311 847	39,17%
Nombre de voix	5 901 417	100 %
REJETEE		

Majorité requise en voix : 3 934 278

Vingt-cinquième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA 2019 au profit d'une catégorie de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %

ADOPTÉE

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingt-sixième résolution

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 2 389 352 voix (soit 40,21 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	2 389 352	40,21%
Abstention	0	0 %
Voix pour	3 553 135	59,79%
Nombre de voix	5 942 487	100 %

REJETÉE

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingt-septième résolution

(Autorisation et délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6, alinéa 1er, du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 4 062 859 voix (soit 68,37 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	4 062 859	68,37%
Abstention	0	0 %
Voix pour	1 879 628	31,63%
Nombre de voix	5 942 487	100 %

REJETÉE

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingt-huitième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 4 062 859 voix (soit 68,37 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	4 062 859	68,37%
Abstention	0	0 %
Voix pour	1 879 628	31,63%
Nombre de voix	5 942 487	100 %

REJETÉE

Majorité requise en voix : 3 961 658

Vingt-neuvième résolution

(Limitation globale du montant des augmentations de capital pouvant résulter des délégations de compétence visées aux 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 24^e et 26^e résolutions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Trentième résolution

(Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des délégations de compétence visées aux 18^e, 19^e, 20^e et 21^e résolutions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Trente et unième résolution

(Modification de l'« article 17.Delibération du Conseil » des statuts de la Société)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Trente-deuxième résolution

(Modification de l'« article 18.Pouvoir du Conseil d'Administration » des statuts de la Société)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 864 982 voix (soit 98,70 % des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

VOTE		
Voix contre	77 505	1,30 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 864 982	98,70 %
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Trente-troisième résolution

(Modification de l'« article 15-Conseil d'Administration » des statuts de la société permettant l'élévation de la limite d'âge des administrateurs)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658

Trente-quatrième résolution

(Pouvoirs pour les formalités légales)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 942 487 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 942 487	100%
Nombre de voix	5 942 487	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 961 658